



Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Mardi 15 septembre 2015, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5)

Sont absents : Mme. Marie-Ève Racine (district 3), et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M^e Caroline Nadeau et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 326-09-15

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière, M^e Caroline Nadeau, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le lundi 14 septembre, conformément à l'article 338 LCV;

Considérant les articles 323 et 324 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 327-09-15

Ouverture de la séance

À 19 h 30, Mme. la mairesse souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 328-09-15

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de règlements

4. Adoption du Règlement 760-15 - *Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans*

Période de questions

5. Période de questions

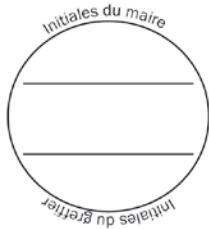
Dispositions finales

6. Levée de la séance

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4. 329-09-15 Adoption du Règlement 760-15 – Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2015 par la conseillère Mme Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter en final le Règlement 760-15 – *Règlement d'emprunt pour les services professionnels relatifs aux murs de soutènement.*
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. 330-09-15 Période de questions

À 19 h 31, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 38 .

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

6. 331-09-15 Levée de la séance

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele

Il est résolu de lever la séance à 19 h 39.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

**Mme la mairesse a utilisé son droit de vote
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

M^e Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse suppléant ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse suppléant ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.